

# Les traducteurs bibliques et leur public : l'exemple de la Bible d'Acre et de la Bible anglo-normande

Autor(en): **Nobel, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **66 (2002)**

Heft 263-264

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400053>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES TRANSLATEURS BIBLIQUES  
ET LEUR PUBLIC:  
L'EXEMPLE DE LA *BIBLE D'ACRE*  
ET DE LA *BIBLE ANGLO-NORMANDE*

Les traducteurs médiévaux de la Bible restent généralement très discrets sur le public visé et en rendent compte à l'aide d'une déclaration qu'on lit maintes fois sous leur plume, sans grande variante. Guiart des Moulins dit tradlater *pour faire layes personnes entendre les histoires des escriptures anciennes*, l'anonyme à qui nous devons un *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament* termine son prologue sur ces termes: *As lais escrif l'estorie u k'il seient: / Li cleric la savent kar il sovent la veient*, Evrat translate la Genèse *Si ke l'entendent cler et lai* et Herman de Valenciennes justifie son entreprise par ce vers: *Et lise le romanz qui le latin n'entent!*<sup>(1)</sup>. On a un peu rapidement et facilement identifié les laïcs et ceux qui *n'entendent pas souffisanment latin*<sup>(2)</sup>. Le français est la langue du laïc, tout comme le latin identifie la classe des clercs. Rien d'étonnant à ce que les translations soient destinées à la *laie gent*. Mais on sait aussi que les moines pouvaient avoir recours à des traductions françaises, notamment pour se faciliter la compréhension du Psautier à l'office<sup>(3)</sup>. De l'aveu de Gilbert de Tournai, maître en théologie, les béguines lisaient et commen-

---

M<sup>me</sup> May Plouzeau a lu attentivement l'article avant publication. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour ses remarques et ses corrections.

- (1) Cf. *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament*, éd. Pierre Nobel, Paris, Champion, 1996, I, p. 167 et *Li Romanz de Dieu et de sa Mere d'Herman de Valenciennes*, éd. Ina Spiele, Presses universitaires de Leyde, Leyde, 1975, p. 314, v. 5602.
- (2) L'expression, de Nicolas Oresme, fut écrite à propos des rois de France Jean le Bon et Charles V qui avaient fait entreprendre toute une série de traductions (cf. Jacques Monfrin, «Humanisme et traduction au Moyen Âge», in *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, édité par Anthime Fourier, Paris, Klincksieck, 1964, p. 217-46, p. 229).
- (3) Cf. à ce sujet B. Woledge et H. P. Clive, *Répertoire des plus anciens textes en prose française depuis 842 jusqu'aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1964, p. 13 et p. 21.

taient la Bible en français<sup>(4)</sup>. Nous voudrions illustrer l'idée d'une utilisation diversifiée des translations françaises à travers l'exemple de deux traductions bibliques dont la particularité est de partir d'un modèle commun utilisé dans deux sens diamétralement opposés. On dispose là d'un exemple particulièrement intéressant de l'influence éventuelle du public sur l'élaboration d'un texte.



Une présentation rapide des manuscrits qui nous ont transmis les deux translations, la *Bible anglo-normande* et la *Bible d'Acre*, s'impose avant que nous ne procédions à l'étude des textes<sup>(5)</sup>. La première nous est parvenue à travers deux copies: le ms. BNF fr. 1 (*P*) et le ms. Londres B. L. Royal I C III (*L*). La première porte les armoiries de John de Welles et de sa femme Maud. John est mort en 1361, le manuscrit est donc antérieur à cette date et doit remonter au milieu ou au troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>(6)</sup>. Selon l'expression de Samuel Berger, il s'agit là d'une «Bible de famille»<sup>(7)</sup>. Elle est décorée de «78 grandes initiales historiées à bordures et [de] 4 miniatures»<sup>(8)</sup> que nous nous permettrons de qualifier de fort laides. Une note au début du ms. de Londres (*L*), rédigée dans une écriture du XV<sup>e</sup> siècle et qui précise: *Hic est liber monachorum claustralium Radingie*, permet d'affirmer que le manuscrit se trouvait à l'abbaye de Reading à ce moment-là. Il a peut-être été confectionné au même endroit, sans que l'on puisse en être sûr. Dépouvé de toute décoration, troué à certains endroits, écorné à d'autres, il frappe par son aspect fruste. L'écriture est relâchée, sans grande tenue. Détail important: la division en chapitres correspond à celle adoptée pour la Vulgate à partir de 1226<sup>(9)</sup>, le

(4) Cf. Pierre-Maurice Bogaert, «Paris, 1274. Un point de repère pour dater la *Bible (française) du XIII<sup>e</sup> siècle*», article à paraître.

(5) Nous avons déjà présenté les copies dans notre article «La *Bible anglo-normande* et la *Bible d'Acre*: question de source», paru dans *L'histoire littéraire: ses méthodes et ses résultats*, Mélanges offerts à Madeleine Bertaud, Droz, 2001, p. 429-448. Nous insisterons davantage ici sur l'aspect matériel des copies et leurs éventuels destinataires.

(6) Cf. Samuel Berger, *La Bible française au Moyen Âge*, Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl, Paris, 1884, Slatkine Reprints, Genève, 1967, p. 230 et François Avril et Patricia Danz Stirnemann, *Manuscrits enluminés d'origine insulaire, VII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits, 1987, p. 157, n° 198.

(7) *Loc. cit.*

(8) Fr. Avril et P.D. Stirnemann, *loc. cit.*

(9) S. Berger, *op. cit.*, p. 236.

début de chacun d'entre eux étant signalé par un chiffre romain et une grande capitale. Aucune des autres copies des deux traductions ne présente cette division qui varie fortement de l'une à l'autre. Il ne s'agit assurément pas là d'un exemplaire de qualité destiné à un grand personnage ou une famille importante. Son aspect eût été différent. Le manuscrit est de la première moitié ou du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>(10)</sup>.

La *Bible d'Acre*, quant à elle, nous a été transmise par trois copies françaises: le ms. Arsenal 5211 (A), le BNF nouv. acq. fr. 1404 (N) et le Chantilly, Musée Condé 3 (anciennement 724)<sup>(11)</sup>. Les deux premières sont issues de scriptoriums de la ville d'Acre, d'où le nom donné communément à cette translation biblique. A est richement décoré et il est communément admis qu'il a été confectionné et enluminé pour saint Louis en personne, au moment de son séjour en Terre Sainte, de 1250 à 1254<sup>(12)</sup>. Selon l'expression de Hugo Buchthal, il s'agit là d'un «livre royal *par excellence*»<sup>(13)</sup>. Rien n'est dit par le scribe sur la destination du manuscrit de la Bibliothèque Nationale. À en croire Jaroslav Folda, le commanditaire pourrait en être un Templier<sup>(14)</sup>, mais rien n'est sûr. Comme d'autres copies issues du même scriptorium, il a été décoré par un artiste que l'on

(10) Cf. A. C. Paues, *A Fourteenth Century English Biblical Version* consisting of a Prologue and Parts of the New Testament edited from the Manuscripts together with some introductory Chapters on Middle English Biblical Versions (Prose Translations), Cambridge, University Press, 1902, p. XIX et Ruth J. Dean with the Collaboration of Maureen B. M. Boulton, *Anglo-Norman Literature, A Guide to Texts and Manuscripts*, London, Anglo-Norman Text Society, Occasional Publication Series N° 3, London, 1999, n° 469, p. 255.

(11) Il convient de signaler en outre l'existence d'une traduction occitane complète de la *Bible d'Acre* livrée dans un ms. du XV<sup>e</sup> siècle, le BNF fr. 2426, notre ms. N<sup>2</sup>, et celle d'une copie aujourd'hui perdue (cf. Samuel Berger, «Nouvelles recherches sur les Bibles provençales et catalanes», R XIX, 1890, p. 505-61, p. 548 et p. 556, note 2). La version des Juges et celle des Rois de la *Bible d'Acre* se retrouvent dans le BNF fr. 6447 (cf. Paul Meyer, «Notice du ms. Bibl. Nat. Fr. 6447, Traduction de divers livres de la Bible, - Légende des saints», *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres Bibliothèques*, tome XXXV/2, 1896, p. 435-510, p. 455-7).

(12) Cf. Hugo Buchthal, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Oxford, At the Clarendon Press, 1957, p. 67, p. 96 et p. 146; *Saint Louis à la Sainte Chapelle*, Catalogue de l'exposition mai-août 1960, n° 192, p. 95; *La France de Saint Louis*, Catalogue de l'exposition octobre 1970-janvier 1971, n° 208, p. 105; *Trésors de la Bibliothèque de l'Arsenal*, Bibliothèque Nationale, 1980, p. 50, n° 87.

(13) *Op. cit.*, p. 96.

(14) Cf. Jaroslav Folda, *Crusador Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre, 1275-1291*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1976, p. 66 et p. 75.



identifie sous le nom de *Maître de l'Hôpital*<sup>(15)</sup>. On le date des années 1280-81<sup>(16)</sup>. L'exemplaire du Musée Condé de Chantilly est du XIV<sup>e</sup> siècle. Son lieu d'origine et sa destination initiale nous échappent pour l'instant. Nous savons simplement qu'au siècle suivant il a appartenu à une famille de l'Ouest, les Chourses-Coëtivy, dont il porte les armes et le monogramme. Il s'agit d'une copie faite à partir du manuscrit de la Nationale qu'il reproduit avec une servilité extrême<sup>17</sup>.

Pour résumer notre propos, disons que les deux copies principales de la *Bible d'Acre* sont destinées à des particuliers fortunés vu leur illustration, l'un à un laïc prestigieux et riche, le roi de France en personne, l'autre peut-être à un membre d'un ordre militaire dont le statut était à mi-chemin entre le laïc et la cléricature puisqu'il était astreint au célibat, sans avoir reçu les ordres, et ne savait pas forcément le latin. Vu la décoration du codex, le personnage en question disposait aussi de moyens importants. Le ms. de Paris de la *Bible anglo-normande* est une Bible d'une riche famille d'Angleterre; la destination du ms. de Londres nous échappe totalement pour l'instant et ce sera l'un des objectifs de cet article que de proposer une hypothèse quant à son utilisation.

Ajoutons que les translateurs des deux *Bibles*, *Bible d'Acre* (en abrégé: *Acre*) et *Bible anglo-normande* (en abrégé *B. a.n.*), ont utilisé une même source française jusqu'aux Livres des Rois. Les expressions similaires émergeant dans les passages qui vont être cités dans la suite suffisent pour emporter la conviction. Le modèle commun a peut-être vu le jour dès la fin du XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait d'une translation textuelle, plutôt servile, proche de celle que nous lisons dans le ms. de Londres, à en juger par des expressions similaires qui sont de véritables calques et que l'on retrouve dans les deux textes<sup>(18)</sup>. À certains endroits les deux translations divergent cependant profondément et il est pratiquement sûr que

(15) Cf. J. Folda, *op. cit.*, p. 60, p. 67.

(16) *Id. ibid.*, p. 60.

(17) Voir à ce sujet Émile Picot, *Le Duc d'Aumale et la Bibliothèque de Chantilly*, Paris, Librairie Techener, 1897, p. 20; *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Paris Bibliothèque de l'Institut, Musée Condé à Chantilly*, Paris, 1928, p. 1 et Roseline Harrouët, *Une famille de bibliophiles au XV<sup>e</sup> siècle: les Coëtivy*, Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, 1999, I, p. 20, p. 166-167 et II<sup>1</sup>, p. 215, en outre p. 430 de notre article cité à la note 5.

(18) Voir à ce sujet l'étude citée à la note 5, particulièrement p. 446-448. Nous voudrions corriger ici une erreur que nous avons faite dans cet article où *daie*, *daye* 'sage-femme' avait été identifié comme étant le mot anglo-normand *daye* 'personne chargée de s'occuper des produits laitiers dans une ferme', emprunté au moyen anglais. L'étymon *daege* du mot anglais signifie 'a woman who

l'auteur d'*Acre* a eu recours à une autre source, inconnue, à moins qu'il n'ait élaboré une nouvelle translation à partir de la Vulgate<sup>(19)</sup>.



Un court extrait pris dans chacune des *Bibles* permettra de juger immédiatement de la différence fondamentale qui les sépare:

**Moysés parloit et Nostre Sire li respondoit**<sup>(20)</sup>. Lors fist Nostre Sire Moysen monter enson le mont de Synay. Et quant il fu amont, si li dist:

---

handles food in a household, housekeeper' (MED, II, p. 823b). Il se retrouve en ancien norrois sous la forme *deigja* 'maid, female servant, house keeper' (OED, IV, 588a DEY). Le sens ne nous semblait pas fixe et nous pensions qu'une évolution de 'servante' à 'nourrice', 'sage-femme' était possible. Un récent voyage au Proche-Orient nous fait revoir cette interprétation. *Dâya* est toujours en usage dans l'arabe parlé en Égypte au sens de 'sage-femme'. Il est signalé par un manuel sans prétention scientifique comme *A Pocket Dictionary of the Spoken Arabic of Cairo, English-Arabic*, by Virginia Stevens, Maurice Salib, Second Edition, The American University in Cairo Press, 1987, où on lit en guise de traduction de l'anglais *Midwife: daaya, -aat* (p. 103). Des amis indiens attestent l'emploi de *dai* 'sage-femme' en hindi. L'OED confirme son emploi dans la péninsule indienne et en Perse: «DAYE, India, also *dai, dhage, dhye, dy, dyah*, formed on Hindustani *Dai*, Persian *Dayah*. In North. India and Persia, a nurse; a wet nurse; a midwife» (IV, 276b), de même que, pour la Perse, F. Steingass, *A comprehensive Persian-English Dictionary*, Londres, 1892: *daya* 'A nurse, foster-mother, a midwife' (p. 502b). Le mot avait passé dans l'anglais parlé en Inde, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'où sa présence dans l'OED (*loc. cit.*). Mon collègue de Besançon, M. Amr Ibrahim, me signale en outre que *dâya* est toujours en usage dans les dialectes arabes du Liban, de Syrie et de Palestine. Nous lui devons les références suivantes qui en témoignent: *A Dictionary of non-classical Vocables in the spoken Arabic of Lebanon* de Anis Fraya, Beyrouth, Librairie du Liban, 1973; *A Dictionary of Egyptian Arabic* de El Saïd Badawi et Martin Hinds, Beyrouth, Librairie du Liban, 1986; *Mojam Fasih'al Âma* de Ahmad Abou Saad, Beyrouth 1990, p. 179. *Daye, daie* de la *Bible d'Acre* nous semble un emprunt des croisés français à l'arabe de Palestine. Le mot vient se ranger à la suite d'autres emprunts à l'arabe comme *jarre* dont le texte livre la première occurrence sûre du XIII<sup>e</sup> siècle, celle des *Assises de Jérusalem* se trouvant dans un manuscrit du XIV<sup>e</sup> (cf. Raymond Arveiller, ZRP, 92, 1976, p. 105) et *barde* 'sorte de selle' qui s'ajoute aux deux attestations de ca. 1240 et ca. 1260 dans des textes de Terre Sainte, signalées par Frankwalt Möhren, in «Kreuzzugsvokabular: exotisches Dekor oder kulturelle Übernahme?», *Kulturelle und sprachliche Entlehnung: Die Assimilierung des Fremden*, Actes du Colloque de Iéna du 28.9 au 2.10.97 édités par M. Bierbach et B. Gemmingen, Romanistischer Verlag, Bonn, 1999, p. 115. D'autres lexèmes de la *Bible d'Acre* viennent tout naturellement compléter le panorama d'un français régional en usage dans les territoires de l'Empire latin, déjà esquissé dans quelques travaux (cf. J. Monfrin, R 86, 1965, p. 125-6, Fr. Möhren, *op. cit.*, G. Roques, RLir 65, 2001, p. 288).

(19) Voir p. 446 de l'article cité à la note 5.

(20) Nous mettons en gras, dans ce passage, les expressions identiques dans *Acre* et dans la *B. a.n.*

«Descen et di au pueple qu'il n'aproche plus pres au mont por moy veoir et li prestre qui seront plus pres dou mont que li autre soient saintefiés, que Nostre Sire nes ocie.» Ices comandemens furent tenus et Moysés et Aaron monterent au mont et Nostre Sire dist a Moysen: «Les paroles que tu orras de moy di les au pueple.

**XXV Je sui Deu<sup>(21)</sup>, le tien Sire, qui t'ay mené fors de Egipte** et ostai de servitude. Tu nen aorreras dex estranges **devant moy** ne ne feras a toy sculptelle<sup>(22)</sup> ne **n'aorres nule semblance qui soit dou ciel<sup>(23)</sup> en haut ne en terre bas ne qui soit en aygue ne sous aigue: tu nes aorreras pas ne ne coleras<sup>(24)</sup>. Je suis Deu, le tien Sire, fors, amierres<sup>(25)</sup>** et si justice les pechés des peres sur lor enfans fine a la tierce et a la quarte generation de toz ceaus qui me heent, et si fas misericorde a .M. doubles a **ceaus qui m'aiment et qui gardent mes comandemens.**

(Acre, ms. N, 38 r<sup>o</sup>a, b)<sup>(26)</sup>,

**Moisés parla et Nostre Sire ly respondi.** Et Nostre Sire descendi sur le mountaigne de Synay en meismes la haltesce du mont. Et apella Moysen en la haltesce de ceo. Le quel com il out mountee, il lui dist: «Descend et amonestes le poeple ne par aventure voilient il outre passer les termes a veer Nostre Sire et que grant multitude de eux ne perisse. Les chapellains adecertes que montent a Nostre Sire soient seintifiez que jeo ne les fierge.» Et Moisés dist a Nostre Sire: «La commune ne porra mounter al mount Ssynai car tu tesmoignas et comaundas disaunt: Met termes enviroun le mount et le seintifies.» A qi dist Nostre Sire: «Va et descend et tu mounteras et Aaron od toi. Ne ly prestres ne ly poeple ne passent pas les termes ne ne montent il a Nostre Sire q'il par aventure ne les occie.» Moisés descendi al poeple et lour counta totes cestes choses.

**XX Deu parla totes ces paroles: «Jeo sui le Sire toun Dieu que toi mesna de la terre de Egipte,** de la [50v<sup>o</sup>a] maisoun de servage. Tu ne averas point altriens dieus **devaunt moi.** Tu ne feras a toi mahonerie, **ne tote la semblaunce que est el ciel la sus, ne que est en la terre par aval, ne de ceus que sount es eawes south terre. Tu ne ahouras pas cestes choses, ne honuras, quar jeo sui toun fort Dieu gelous** visitaunt la ini-

(21) Glose marginale: *par nature li deu qui sont apelés deu qui sont fais faus sont.*

(22) Glose marginale: *ydles entaillees de pierre ne de fust ne d'autre.*

(23) Glose marginale: *Come le souleill, la lune ne les plenetes.*

(24) Glose marginale: *par sacrefices queinces tu non sacrefieras a eaus.*

(25) Glose marginale: *ailors s'apelle il zalos por mostrer la grant amor qu'il a en nos. À la place de fors, amierres, on lit sur le ms. A: fors enovre (fors en ovre?).*

(26) Nous citons le texte de la *Bible d'Acre* d'après *N* qui est notre manuscrit de base pour l'édition que nous préparons. *A* ressemble à beaucoup de manuscrits prestigieux où le souci de la décoration semble l'emporter sur la qualité du texte. Le scribe modernise la langue et fait disparaître quelques termes régionaux, propres au Royaume franc. Il omet aussi les gloses marginales explicatives qu'on trouve en *N* et dans la traduction occitane. Elles sont d'origine.

quitee des peres es filz en la terce et la quarte generacioun que moi haïrent, et fesaunt merci en millers a ceus **que moi aiment et gardent mes comaundementz.**»

(*Bible a.n.*, ms. L, 50r<sup>o</sup>b, v<sup>o</sup>a)<sup>(27)</sup>.

La *Bible a.n.*<sup>(28)</sup> suit de près la Vulgate, traduisant un mot après l'autre, sans donner à la phrase une allure vraiment française. Et *apella Moisen en la haltesce de ceo* reprend de façon tout à fait servile *et vocavit Moysen in cacumen ejus*. Nous n'avons pas pu trouver d'autre occurrence de l'expression *en millers* qui doit signifier 'des milliers de fois' dans la tournure *merci en millers* qui transpose *misericordiam in millia*. En revanche *a .M. doubles d'Acre* est très répandu<sup>(29)</sup>. *Amierres*, forme de cas sujet d'*ameor* 'celui qui aime', dans *Sire fors*, *amierres*, est un terme commun compréhensible par tous<sup>(30)</sup>, sauf par le scribe de l'Arsenal qui a mal lu ou mal

(27) Il s'agit de la traduction du passage suivant de la Vulgate: *Moyses loquebatur, et Deus respondebat ei. Descenditque Dominus super montem Sinai in ipso montis vertice, et vocavit Moysen in cacumen ejus. Quo cum ascendisset, dixit ad eum: descende, et contestare populum: ne forte velit transcendere terminos ad videndum dominum et pereat ex eis plurima multitudo. Sacerdotes quoque qui accedunt ad Dominum, sanctificentur, ne percutiat eos. Dixitque Moyses ad Dominum: non poterit vulgus ascendere in montem Sinai: tu enim testificatus es, et jussisti, dicens: Pone terminos circa montem, et sanctifica illum. Cui ait dominus: Vade, descende: ascendesque tu, et Aaron tecum, sacerdotes autem et populus ne transeant terminos, nec ascendant ad Dominum, ne forte interficiat illos. Descenditque Moyses ad populum, et omnia narravit eis.*

**XX** *Locutusque est dominus cunctos sermones hos: Ego sum dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Aegypti, de domo servitutis. Non habebis deos alienos coram me. Non facies tibi sculptile, neque omnem similitudinem quae est in caelo desuper, et quae in terra deorsum, nec eorum quae sunt in aquis sub terra. Non adorabis ea, neque coles: ego sum dominus Deus tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios, in tertiam et quartam generationem eorum qui oderunt me: et faciens misericordiam in millia his qui diligunt me, et custodiunt praecepta me.* (Ex XIX, 19-25 et XX, 1-6, texte cité d'après *La Sainte Bible commentée* d'après la Vulgate et les textes originaux par L. – CL. Fillion, 3<sup>e</sup> édition, 1899).

(28) Nous en citons le texte d'après le ms. L. En effet, P se disqualifie de lui-même. Le scribe a essayé, à maintes reprises, d'améliorer le style de son modèle en donnant à la phrase une allure un peu plus française. À tort: les contresens et les non-sens abondent sous sa plume.

(29) Sur l'emploi de *doble* accompagné d'un cardinal, voir TL II, 1972.

(30) Sur ce terme, cf. Gdf I, 260b et FEW XXIV, 395a.

On pourrait éventuellement se demander si *amierres* et *en ovre*, dans *fors en ovre* de A, qui traduisent *fortis, zelotes* d'Ex XX, 5, ne cachent pas une autre forme: *envierres/anvierres*. Elle est signalée par J. Trénel dans le ms. fr. 899 de la BNF qui nous livre la *Bible du XIII<sup>e</sup> siècle: Diex envierres (L'Ancien Testament et la langue française du Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1904, p. 256). Michel Quereuil, l'éditeur du texte, nous confirme la présence du mot

interprété le mot puisqu'il nous livre la leçon déformée *fors en ovre*. *Gelous*, dans *fort Dieu gelous* de *L*, au contraire, a un sens biblique spécialisé puisqu'il est employé pour parler 'de Dieu en tant qu'il veut faire entendre aux hommes qu'il doit être seul adoré'<sup>(31)</sup>. Un peu plus loin dans le texte, lorsque le traducteur d'*Acre* usera de *zaliros* pour traduire *zelotes*, une réduplication synonymique viendra expliquer le terme (*Je sui Deu zaliros et amorros*, *N*, 43v°b)<sup>(32)</sup> qui bénéficie en outre d'une glose explicative dans la marge: *Ce dist il por mostrar la grant amor que il avoit o eaus. Gelozie si est de grant amor*. On le voit, l'auteur d'*Acre* utilise un vocabulaire commun et courant, là où celui de la *Bible a.n.* a recours aux emprunts et aux calques.

Si l'emploi de *sculptele* (*scultile* en *A*), à la place de *mahonerie* (*sic*) en *L*, vient contredire notre affirmation – le terme est visiblement un emprunt du latin *sculptile* et les textes médiévaux n'en offrent pas d'autre attestation<sup>(33)</sup> –, il faut cependant remarquer qu'il bénéficie d'une glose marginale: *ydles entaillees de pierre ne de fust ne d'autre*. Elle est clairement destinée à en expliciter le sens et, par-delà, à acclimater le vocable<sup>(34)</sup>. *Mahonerie* semble plus commun, bien que le sens particulier du mot dans notre contexte soit rare (cf. TL V, 784, l. 47).

---

dans tous les manuscrits. La leçon *envierres/anvierres* expliquerait celle de *A* qui ne l'a pas comprise, mais aussi celle de *N* qui serait alors dans le même cas. En effet, *envierres* semble être un hapax et n'a pas été accueilli par les dictionnaires: le FEW IV, 800a connaît simplement «apr. *envejador* 'celui qui désire; celui qui est plein de zèle pour (sens religieux)'». *Envierres* traduirait assurément mieux *zelotes* 'jaloux (en parlant de Dieu qui ne veut pas que son peuple adore d'autres dieux)', d'après Albert Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, réimpression anastatique de l'édition originale de 1954, Turnhout, Brepols, 1993, p. 864b. La forme *zalos* de la glose de *N* n'est pas non plus signalée par les dictionnaires (cf. FEW XIV, 658a). S'opposent à cette correction séduisante la référence à *la grant amor* de Dieu dans la glose marginale, mais aussi la réduplication par *amorros*, un peu plus loin dans le texte lorsque le traducteur emploie à nouveau *zaliros*, et la référence à l'amour dans la glose marginale explicative au même endroit (voir la suite de l'étude).

(31) FEW XIV, 638b.

(32) *ralios* (*sic*) et *amoros* (*A*, 52 r°b). L'expression traduit: *Dominus zelotes nomen eius Deus est aemulator* (Ex XXXIV, 14).

(33) Cf. FEW XI, 346 b. Le dictionnaire signale simplement la forme *scultile* prise dans le ms. *A*.

(34) Rappelons que le scribe du ms. *A* omet les gloses marginales. Le traducteur occitan les intègre dans le texte. En l'occurrence, il omet de traduire *sculptele* en recourant uniquement au terme explicatif de la glose: *Tu non auras dieus strain, devant mi non lo faras a tu ydolas entalhadas de peyra ni de fust* (*N*<sup>2</sup>, 87 r°).

On constatera, pour finir cette brève analyse, que l'auteur d'*Acre* abrège la narration biblique. C'est ainsi que les paroles de Moïse reprenant les commandements de Dieu sont résumées dans une formule lapidaire: *Ices comandemens furent tenus*. Le narrateur ajoute cependant: *et Moysés et Aaron monterent au mont*. Ce faisant, il gomme une incohérence du texte biblique, reproduite fidèlement dans *la B. a.n.*, où le Décalogue ne s'enchaîne absolument pas au récit : les exégètes l'ont bien remarqué<sup>(35)</sup>. L'auteur d'*Acre* aura pris la peine de produire un récit cohérent et linéaire où les événements se succèdent dans un ordre logique qui n'est pas toujours celui de la Bible. Autrement dit, il produit ce qu'il faut bien appeler une *Histoire sainte*.

La servilité de la *Bible a.n.* est parfois telle que le texte devient incompréhensible en l'absence de la source qui donne le sens. La phrase n'a de français que l'apparence des termes, tant les mots individuels, le style et la structure collent à l'expression latine. Un exemple tiré du prologue suffira à illustrer le propos:

Quei parleroi jeo des hommes del secle, com Paul l'apostle vasseal de eleccioun et meistre des gentz le quel parla de la conscience de tant un hoste en soi: «ou vous querez le experiment de lui que parole en moy, Christ?» (*B. a.n.*, L, 1 r<sup>o</sup>b)

Quid loquar de saeculi hominibus, cum apostolus Paulus, vas electionis et magister gentium, qui de conscientia tanti hospitis loquitur: «an experimentum quaeritis eius, qui in me loquitur, Christus?»

'Mais pourquoi parler de ces personnages profanes, quand l'apôtre Paul, vase d'élection et docteur des gentils, – conscient de l'hôte illustre qui habite en lui – s'écrie: «cherchez-vous une preuve de celui qui parle en moi, le Christ?»<sup>(36)</sup>.

Cette servilité pose problème. À quoi peut servir un texte incompréhensible en lui-même et qui ne prend son sens qu'une fois confronté avec le texte qu'il traduit? C'est l'une des questions à laquelle il nous faudra tenter de répondre.



(35) Cf. à ce sujet la note de la *Bible de Jérusalem*, Éditions du Cerf, Paris, 1972, p. 81, note g.

On a l'impression qu'il existe une lacune. À quel moment les dix commandements sont-ils prononcés? Rien ne l'indique. Moïse est descendu du Sinaï et reproduit des paroles dont on ne sait pas quand elles ont été dites.

(36) Il s'agit d'un extrait de la lettre de Jérôme à Paulin, utilisée en guise de prologue au Pentateuque dans de nombreuses Bibles médiévales. Le texte latin et la traduction sont cités d'après Saint Jérôme, *Lettres*, tome III, texte établi et traduit par Jérôme Labourt, Paris, Belles Lettres, 1953, p. 10.



Nous le disions, les auteurs d'*Acre* et de la *B. a.n.* ont eu recours à une même source, proche de la traduction textuelle que nous lisons dans la copie *L.* Essayons de cataloguer et d'analyser les différences et les modifications que le premier lui a fait subir, cela dans des passages où le recours à la même source paraît évident.

On constatera en premier lieu une disparition quasi systématique des calques latins:

Et Dieu fist deux grantz lumeres, greindre lumere q'il **avaunt alast** le jour et lumere meindre q'il **alast devaunt** la nuit (*B. a.n., L, 6r<sup>o</sup>b*)  
 Donc fist Deu .II. grans lumieres, le plus <grant> qui **luizist** au jor et li maindres a la nuit (*Acre, N, 3v<sup>o</sup>b*)  
 Fecitque Deus duo luminaria magna: luminare majus, ut **praesseset** diei, et luminare minus, ut **praesseset** nocti, et stellas (*Gn I, 16*)

*Avaunt alast* traduit *praesseset*, dont les éléments, préfixe et base, sont transposés. La substitution de *luizist* est certainement destinée à améliorer la compréhension du texte au prix d'une belle infidélité, puisque *praesse* veut dire 'présider'. On pourra donner de nombreux exemples de cette pratique:

**Mesne** la terre **avaunt** vivaunte alme en soun gendre (*B. a.n., L, 6r<sup>o</sup>b*)  
**Doint** la terre arme vivant selonc sa maniere (*Acre, N, 3v<sup>o</sup>b*)  
**producat** terra animam viventem (*Gn I, 24*),  
**Mesnent** les eawes **avaunt** chose chatonaunte de vivaunte alme et volatile sur la terre south le firmament du ciel. (*B. a.n., L, 6r<sup>o</sup>b*)  
**Metent fors** les aigues reptile vivant sur terre et volatile vivant desos le firmament dou ciel (*Acre, N, 3v<sup>o</sup>b; id. en A 4v<sup>o</sup>a*)  
**Producant** aquae (*Gn I, 20*).

Dans les deux cas, *producant* a été décomposé en *pro* et *ducere* pour être traduit par *mener* et *avaunt*. *Metre fors* traduit moins servilement l'expression de la source.

Fesoms nous hom a nostre ymage et semblaunce et **soit devaunt** les pesshouns de la meer et des volatils de ciel et as bestes (*B. a.n., L, 6v<sup>o</sup>a*)  
 Faisons home a nostre ymage et a nostre semblance et **soit sires** des poissons, des oizeaus et des bestes (*Acre, N, 4r<sup>o</sup>a*)  
 et **praesit** (*Gn I, 26*)

On le voit, la tendance à transposer chaque élément du composé est constante dans la *B. a.n.* L'auteur d'*Acre* essaye chaque fois de trouver un terme français qui fasse sens. Il peut tomber juste comme dans le dernier exemple cité, il peut aussi gauchir la signification du terme dans la source.

Cette tendance à supprimer les latinismes est constante et ne concerne pas simplement les composés:



Lors comaunda Pharaon biers sur Abram et il le mesnerent et sa femme (*B. a.n., L, 12r<sup>o</sup>a*)

Praecipitque Pharaon super Abram viris, et deduxerunt eum, et uxorem illius (Gn XII, 20)<sup>(37)</sup>

Donc comanda a ces homes qu'il le condeussent fors d'Egypte (*Acre, N, 7r<sup>o</sup>b*),

«Si jeo ey, Sire, trovee grace en tes oels, **ne passes toun serf** mais jeo porteroi un poi de eawe que voz piez soient lavez et reposez south l'arbre (*B. a.n., L, 14r<sup>o</sup>b*)

**ne transeas servum tuum**<sup>(38)</sup> (Gn XVIII, 3)

Sire, si je ai trové ta grace, **non passer outre**, mais repozés soz cest arbre et je apoterai .I. poi d'aigue et vostre pié seront lavé (*Acre, N, 19r<sup>o</sup>a*),

**Envoies** ta main en toun sein (*B. a.n., L, 39 v<sup>o</sup>b*)

**Mitte** manum tuam (Ex, IV, 6)

**Met** ta main en ton sain (*Acre, N, 27 v<sup>o</sup>a*),

Et prens ceste verge en ta main **en la quele tu es a faire signes** (*B. a.n., L, 41 r<sup>o</sup>a*)

**in qua facturus es signa** (Ex. IV, 17)

Pren la verge en ta main **dont tu dois faire les signes** (*Acre, N, 27 v<sup>o</sup>b*),

Et Josué chacea Amalech et soun poeple **en la bouche de espee** (*B. a.n., L, 49r<sup>o</sup>a*)

Fugavitque Josue Amalec et populum ejus **in ore gladii** (Ex XVII, 13)

Lors guerpi Amalech le champ et Josué le chassa lui et son peuple et **furent tuit mis a l'espee** (*Acre, N, 36v<sup>o</sup>a*)

*Metre a l'espee* 'passer par le fil de l'épée' est l'expression courante dans la langue médiévale<sup>(39)</sup>, parfaitement compréhensible, alors que *en la bouche de espee* reste obscur sans recours à la source.

Jeo sui le Sire toun Dieu que toi mesna de la terre de **Egipte, de la maisoun de servage** (*B. a.n., L, 50r<sup>o</sup>b*)

Ego sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Aegypti, **de domo servitutis** (Ex XX, 1)

Je suis Deu, le tien Sire, qui t'ay mené fors d'Egypte **et ostai de servitude** (*Acre, N, 38r<sup>o</sup>b*).

Les transpositions mécaniques sont ainsi systématiquement modifiées avec l'idée, pensons-nous, de proposer un texte plus facilement compréhensible parce que usant d'expressions en usage dans la langue commune.

(37) Il faut comprendre: 'Donna des ordres à ses hommes en ce qui concerne Abraham et ils le conduisirent'.

(38) 'Ne passe pas devant ton serviteur sans t'arrêter'.

(39) Cf. TL III, 1170.

Pour se convaincre que l'auteur de la *Bible d'Acre* cherche à donner une allure typiquement française à sa phrase, on comparera un même segment dans les deux textes:

Jeo pensoi od moi disaunt: la doute Dieu par aventure ne est en cest lieu et gentz moi tuerount pur ma femme (*B. a.n.*, L 16r<sup>o</sup>a)

Cogitavi mecum, dicens: forsitan non est timor Dei in loco isto; et interficiet me propter uxorem meam (Gn XX, 11)

Je pensay que en ceste terre nen estoit mie Deu cremus<sup>(40)</sup>, si oi<sup>(41)</sup> paor que ne fusse tués por li (*Acre*, N, 10v<sup>o</sup>a),

Et Sarra oiaunt cest (*sic*) parole rist derere le huis del tabernacle. Lors estoi<en>t ambedeux vieux et de parfit age et les muliebres Sarre finirent estre fait (*B. a.n.*, L, 14r<sup>o</sup>b)<sup>(42)</sup>

Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi. Erant autem ambo senes, provectaque aetatis, et desierant Sarae fieri muliebria (Gn XVIII, 10-11)

Quant Sarra l'oÿ, si rist deriere l'uis dou tabernacle por ce qu'il estoient andui viell et elle selonc nature ne pooit conceveir (*Acre*, N, 9r<sup>o</sup>a).

Dans le deuxième exemple, le début de la phrase, en *L*, garde quelque trace de l'ablatif absolu latin et la fin transpose chaque mot textuellement. L'auteur d'*Acre*, au contraire, préfère une temporelle bien française et une transposition *ad sensum* de la dernière proposition.

La réécriture s'accompagne d'un abrègement manifeste:

Et com les hommes **comencerent multiplier sur la terre**<sup>(43)</sup> et engendrassent filles, les filz de Dieu voiauntz les filles des hommes qe eles estoient beales, il<sup>(44)</sup> **pristrent a soi femmes de totes celes q'il eslurent**. Et Dieu dist: «Moun esperit ne parmaindra pardurablement en homme pur ceo q'il est char et ses jours serrount cent et vint anz.» **Geaunt adecertes estoient a ces jours sur terre**, car puis que les filz Dieu sount entrez as filles des hommes et eles enfaunterent, cil sount pussauntz biers del secle plein<s> de bone fame<sup>(45)</sup>. Voiaunt Dieu adecertes que **mult de malice des hommes estoit en terre** et tote pensé de homme **ententive fust a mal** tut temps, il ly em poisa q'il fait hom en terre (*B. a.n.*, L, 8v<sup>o</sup>a, b)

(40) Variante du ms. A: *douté*.

(41) Correction du ms. qui porte *oit*.

(42) *Muliebres*, qui transpose *muliebria* 'menstrues' n'apparaît que dans la *B. a.n.*, cf. à ce sujet Gdf. V, 447b, qui cite le passage d'après le ms. *P*, et FEW VI<sup>3</sup>, 200a.

(43) Les expressions similaires dans *Acre* et dans la *B. a.n.* sont à nouveau en gras.

(44) Correction du ms. qui porte *eles*.

(45) *Isti sunt potentes a saeculo viri famosi* (Gn VI, 4).

Com se fust choze que **li home multipliassent sur terre**, li fiz Deu virent les beles femes et **les prirent a leur eslite**. Et la **malice et la luxure multeplia sur terre**. Et **li jahans estoient en cel tens**. Et **les gens tendoient tuit a mal**. Adonques dist Deu qu'il se repentoit qu'il avoit fait home et fu corrocié et dist [...] (*Acre, N, 5 v°b*).

Il se dégage l'impression que l'auteur d'*Acre* saisit quelques expressions rendant l'essentiel du texte pour les intégrer dans des phrases à l'allure française. Le tout ne va pas sans quelque maladresse puisque l'évocation des géants, privée de tout développement, est gratuite et apparaît entre deux allusions à la corruption humaine.

Ailleurs est simplement rendue l'idée d'une phrase:

Abraham se hastea el tabernacle a Sarra et ly dist: «Hastes tu et medles treis offertz de trespure farine et fai pains sendrinous.» (*B. a.n., L, 14r°b*)<sup>(46)</sup>

Adonques se hasta et dist a Sarram: «Fai tost gasteaus.» (*Acre, N, 9r°a*).

Dans l'exemple suivant, tous les éléments secondaires du récit sont omis. Les détails qui expliquent le choix de Loth face à Abraham ont été jugés accessoires et seule est indiquée sa décision:

«**Si tu vais al senestre, jeo moi tendroi al destre, si tu eslises al destre, jeo irroi al senestre.**» Atant leva Loth sus ses oels et vist tote la region entour Jordan la quele estoit tote ruvissee einz que Nostre Sire desfist Sodom et Gomorre, si com paradis de Nostre Sire et si com Egipte as venauntz en Segor. **Et Loth eslust a soi la region entour Jordan et departi de l'orient.** (*B. a.n., L, 12 r°b*)<sup>(47)</sup>

«[...] va destre et je a senestre, ou je irai a destre et tu a senestre. Esli a ta volenté et departe tei de mei.» Loth eslut la contree dou flum Jordain [...] (*Acre, N, 7 v°a*).

Du récit d'Exode VII, l'auteur d'*Acre* omettra l'indication de l'âge de Moïse et d'Aaron, jugée inutile à la progression de l'action, tout comme l'annonce, par Dieu, du premier miracle. Il lui suffira de raconter, sur le vif, l'épisode du bâton transformé en serpent devant Pharaon<sup>(48)</sup>. La généalogie de Moïse et d'Aaron (Ex VI, 14-28) n'est même pas évoquée<sup>(49)</sup>. Le chapitre V sur la génération d'Adam est brièvement résumé<sup>(50)</sup>.

(46) *Festnavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei: Accelera, tria sata similiae commisce, et fac subcinericios panes* (Gn XVIII, 6).

(47) Traduction de Gn XIII, 10-11.

(48) *Acre, N, 29 r°a*.

(49) Elle devrait prendre place, dans le ms. *N*, en 28 v°b.

(50) *De ceste gent nasqui Enoch qui fu ravi el ciel, qui engendra Matusalem. Adam vesqui .IX<sup>c</sup>. et .XXX. anz. Icist Lameth dont vos oés fu pere de Noé. Icist Noé ot .III. fiz: Sem, Cam et Jafeth. Icist furent en l'arche* (*Acre, N, 5 v°b*).

Il en va de même de la descendance de Noé (Gn X)<sup>(51)</sup>. Une simple phrase livre le contenu de Genèse XXIII<sup>(52)</sup> pourtant traduit textuellement dans la *B. a.n.*<sup>(53)</sup>.

À côté de cet abrègement du modèle, l'auteur d'*Acre* s'est appliqué à modifier son vocabulaire. Des termes anciens ou rares n'apparaissent pas:

«Mesne la terre avaunt vivaunte alme en soun gendre, **jumentes et choses chatonautes** et bestes de la terre solom lour especes.» (*B. a.n.*, L, 6v<sup>o</sup>a)  
**bestes et choses ranpans de terre** (*Acre*, N, 3v<sup>o</sup>b)  
 jumenta et **reptilia** (Gn I, 24).

Précédemment déjà, sur le même folio, on aura assisté à ce type de substitution:

Deu adecertes dist: «Mesnent les eawes avaunt **chose chatonaunte** de vivaunte alme et volatile sur la terre south le firmament du ciel». (*B. a.n.*, L, 6r<sup>o</sup>b)  
 Adonques dist Deu: «Metent fors les aigues **reptile vivant sur terre** et volatile vivant desos le firmament dou ciel». (*Acre*, N, 3v<sup>o</sup>b; *id.* en A 4v<sup>o</sup>a)

L'emploi de *chatonner* 'marcher comme un chat, ramper', bien attesté en anglo-normand, sans que le terme soit propre à ce parler, ne dépasse pas à l'écrit le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>(54)</sup>. Il aura été remplacé par un terme plus courant, *ramper*, l'expression *chose chatonaunte* par le substantif *reptile*<sup>(55)</sup>.

(51) *Des enfans des fiz de Noé furent les isles a chascun selon sa lengue. D'eaus issi Nembrot qui fu fort veneor et tint Babiloyne et la entour. De cele terre issi Assur qui edifia Niniven la grant cité. De ceaus issirent les Filistiens, unes grans gens* (*Acre*, N, 6 v<sup>o</sup>b).

(52) *En cel tens fu morte Sarra, la feme Abraham, et il acheta .I. sepulcre por li metre ens pres de Manbré* (*Acre*, N, 11 v<sup>o</sup>a).

(53) L 17 v<sup>o</sup>a, b.

(54) Cf. Gdf. II, 91a et le FEW II<sup>1</sup>, 516a.

(55) Assez curieusement, on lit sur le ms. *N* (3 v<sup>o</sup>a), en face de *reptile* traduisant le latin *reptile* de Gn. I, 20, une glose marginale: *choses rampans*. C'est cette dernière expression que nous trouvons plus bas pour traduire *reptilia* de Gn. I, 24. La glose s'explique du fait que *reptile* était un terme français nouveau, peut-être même une création de l'auteur d'*Acre*. Les premières attestations du lexème signalées par les dictionnaires remontent seulement au début du XIV<sup>e</sup> siècle (cf. TLF, XIV, 923b). Il faudra voir dans *reptile* de notre texte un générique. Remarquons au passage que *reptile vivant sur terre* est un contresens. *Vivant sur terre*, dans le texte de Gn I, 20 s'applique aux oiseaux. On peut éventuellement supposer que l'erreur est due à un saut du même au même sur *vivant*, à moins qu'elle ne résulte d'un désir d'éviter l'expression *vivante alme* qui n'apparaît pas ailleurs non plus dans *Acre*.

Cil adecertes currust a **l'arment** et porta de illoeques une veal mult tendre et covenable (*B. a.n., L, 14r<sup>o</sup>b*)  
 Et il currust et prist tost un veel tres bon (*Acre, N, 9r<sup>o</sup>a*),  
 Allez, sacrifiez vous à vostre Sire, vos owilles et **voz armentz** tant solement remesnent, et voisent od vous voz petitz (*B. a.n., L, 44 r<sup>o</sup>b*)  
 Aler sacrefier a vostre Deu ne ne remaigne soul que les **bestes**. Alés vos et vos enfans (*Acre, N, 31 v<sup>o</sup>a*)

*Arment* 'troupeau' est un terme assez rarement attesté, surtout employé par les traducteurs de la Bible au Moyen Âge<sup>(56)</sup>.

Lors crust l'enfaunt et ert **desalectee**. Et Abraham fist grant convivie al jour de son **desalectement** (*B. a.n., L, 16r<sup>o</sup>b*)<sup>(57)</sup>  
 Ysaac crut et fu **cevrés**. Et au **jor qu'il fu cevrés** fist Abraham .I. grant convi (*Acre, N, 10v<sup>o</sup>a*)

*Desalecter* est attesté dans une autre traduction biblique<sup>(58)</sup>. Le substantif *desalectement* n'est pas répertorié ailleurs dans la langue médiévale<sup>(59)</sup>.

Abel adecertes offri des primes engendrez de soun **fouk** et des plus **crasses** de eux (*B. a.n., L, 7 v<sup>o</sup>b*)<sup>(60)</sup>  
 et Abel ensemment des premiers nies de ces **berbis** et des **meillors** (*Acre, N, 5r<sup>o</sup>b*)

*Fouk* 'troupeau' est un terme bien attesté dans la traduction biblique et les textes religieux<sup>(61)</sup> et relève d'un vocabulaire plus spécialisé. L'auteur d'*Acre* recourt à des termes tout à fait communs.

La substitution de *sergent* à *mesnee* relève de cette même tendance à remplacer un terme rare ou technique par un vocable commun. *Mesnee* au sens de 'serviteur, domestique' est rarement attesté au Moyen Âge et les occurrences en ont été répertoriées dans des textes du nord de la France et dans les dialectes de la même région et de l'est<sup>(62)</sup>:

(56) Cf. à ce sujet le FEW XXV, 280b.

(57) *Crevit igitur puer, et ablactatus est; fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus* (Gn XXI, 8).

(58) Cf. Gdf II, 533b qui cite aussi notre passage d'après le ms. *P*.

(59) Le FEW XXIV, 325b signale son emploi à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

(60) *Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, et de adipibus eorum* (Gn IV, 4).

(61) Cf. TL III, 2176-77.

(62) Le FEW VI<sup>1</sup>, 247a et TL V, 886 signalent une attestation chez Froissart, deux chez Gilles le Muisit. Il faudra remarquer que toutes sont au féminin pluriel. Nous tenons dans l'exemple qui suit un emploi au singulier, la citation qui vient après fournit un cas d'emploi au masculin.

Chescun madle en voz generaciouns, altresi bien **mesnee franche com mesnee de servage** serra circunciscis (*B. a.n.*, *L*, 13 v°b), *id.* en *P*, 5 r°a)<sup>(63)</sup>

**soit serjens, soit acheté**, tuit seront circoncis (*Acre*, *N*, 8 v°b)<sup>(64)</sup>

Et com la parole del parlaunt od lui estoit finie, mounta Dieu a Abraham. Lors mesna Abraham Ismael soun filz et tuz **les franks mesnees de sa maisoun** et touz les madles q'il out achatee et touz les madles od touz les biers de sa maisoun et il circuncisca la char de lour vit (*B. a.n.*, *L*, 13 v°b)

Lors mesna a (*sic*) Abraham Ismael son filz et touz **les frankes mesnees de sa maison** (*B. a.n.*, *P*, 5r°a)<sup>(65)</sup>

Quant ses paroles furent finees, si prist Abraham son fiz et toute sa maisnee, **sergens** et esclas et estranges, et les circoncist (*Acre*, *N*, 8 v°b)<sup>(66)</sup>.

(63) *tam vernaculus quam emptitius circumcidetur* (Gn XVII, 12).

(64) *Mesnee franche* de *L* traduit *vernaculus* qui signifie 'esclave né dans la maison' (cf. A. Blaise, *op. cit.*, p. 843a). La translation de la *B. a.n.* est donc approximative puisque *mesnee franche* a le sens de 'serviteur libre' et que l'expression est systématiquement opposée à *mesnee de servage*: *tam vernaculi quam emptitii et alienigenae pariter circumcisi sunt* (Gn XVII, 27) > *et touz les biers de sa maisoun altresi bien les franks mesnees com mesnees de servage et les estranges ensement sount circunciscis* (*B. a.n.*, *L*, 14 r°a). Il est un cas où l'opposition *vernaculus/emptitius* n'apparaît pas dans le texte-source et où l'auteur de la *B. a.n.* a considéré *vernaculus* comme un nom de personne à moins qu'il n'ait simplement gardé le vocable latin: *Cestes choses parfaitz, fait est la parole de Nostre Sire a Abram disaunt par avisioun: «Ne vols tu Abram douter, jeo sui toun defendour et toun loer est trop grant vers moy.» Et dist Abram: «Ha! Sire Dieu, quei moi dorras tu? Jeo m'en irroi sanz enfauntz et le Damascen, le filz Eleazar, le procuratour de ma maisoun, ert moun heir.» Et Abram adecertes enoyta sa parole: «Tu adecertes ne moi as donee semoil et voi! vernaculus ert moun heir.»* (*B. a.n.*, *L*, 13r°a, *id.* en *P*, 4v°a) < *et ecce vernaculus meus, heres meus erit* (Gn XV, 3). Le contresens sur *Eleazar*, qui n'est pas le fils mais l'héritier lui-même, a certes favorisé cette confusion. L'erreur n'apparaît pas dans *Acre*: *Donc dis* (*sic*) *Abraham*: «Sire que me donras tu? Je nen ai enfans et **cist mien sergent** sera mes heirs, Elyezer (*Acre*, *N*, 8r°a); **cist miens sergens, Heliezer, sera mes heirs** (*A*, 9v°b). La phrase y est un très net résumé. On peut cependant supposer que l'auteur connaissait le sens de *vernaculus*, à moins qu'il n'ait consulté une autre source.

(65) *cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham. Tulit autem Abraham Ismael filium suum, et omnes vernaculos domus suae, universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domus suae et circumcidit carnem praeputii eorum* (Gn XVII, 22-23).

(66) *Maisnee* nous semble reprendre *maison* et *sergens* reprendre *franks mesnees*. On voit cependant que l'auteur d'*Acre* a ajouté les *esclas* puisque *estranges* pourrait correspondre à *madles q'il out achatee*.

On relèvera aussi:

Com Abram oï que Loth soun<sup>(67)</sup> frere fust pris, il nombra treis centz et dis et oit de ses **franks pedistres** et les pursui tanque a Dan que est as boundes de Damas (*B. a.n., L, 1v<sup>o</sup>b*)<sup>(68)</sup>

Quant Abramham oÿ qu'il ert pris, si nombra .IIIC. et .XVIII. **sergens siens** et les sui jusques a Dan (*Acre, N, 7v<sup>o</sup>b*)<sup>(69)</sup>.

Évidemment il s'agit là d'une tendance qui n'a rien de systématique. Pour preuve: la conservation de *mesnees* 'servantes' dans l'exemple suivant:

Si out il owailles et boefs et asnes et serfs et **mesnees** et camels (*B. a.n., L, 11v<sup>o</sup>b*)  
et ot beus et bestiaills et chameaus et sers et **maisnees** (*Acre, N, 7r<sup>o</sup>b*),  
*id. A, 9r<sup>o</sup>a*).

*Maisnees/mesnees* traduit *famulae* de Gn XII, 16<sup>(70)</sup>. Le sens 'servantes' est attesté au Moyen Âge en Picardie, à l'époque moderne dans les dialectes de l'est<sup>(71)</sup>.

*Canistre* 'corbeille', emprunté au latin, est également conservé. Le scribe du ms. de Londres se sent obligé de le gloser à l'aide de l'équivalent en moyen anglais:

Et jeo vi un soungée que jeo avoi treis **canestrex** de ferine sur ma teste et en un **canistre** que estoit plus halt moi a porter touz les mangers que sount faitz par art de pestour et oiseux de ceo manger. Et Joseph respoundi: «C'est la entrepretisioun del soungée: les treis **canistrex skeppes**<sup>(72)</sup> unquore sount treis jours après les queux Pharaon te toldra ta teste et toi pendra en la croiz (*B. a.n., L, 30r<sup>o</sup>b*)<sup>(73)</sup>

(67) Ms: *sount*.

(68) *numeravit expeditos vernaculos suos* 'serviteurs nés dans la maison et exercés au combat' (Gn XIV, 14).

(69) *Pedistres* 'serviteurs' est un hapax (cf. Gdf. VI, 60a qui cite le passage d'après le ms. *P*, et FEW VIII, 121b).

(70) *fueruntque ei oves, et boves, et asini, et servi, et famulae, et asinae, et cameli* (Gn. XII, 16).

(71) Cf. FEW VI<sup>1</sup>, 247a.

(72) Glose de moyen anglais soulignée sur le ms. Le mot signifie 'corbeilles' (MED IX, 986b: *Skep(pe)* 'a basket for grain, malt, coal, alms, etc.').

(73) *Et ego vidi somnium, quod tria canistra farinae haberem super caput meum; et in uno canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoria, avesque comedere ex eo. Respondit Joseph: Haec est intepretatio somnii, tria canistra, tres adhuc dies sunt, post quod auferet Pharaon caput tuum* (Gn XL, 16-19).



Je veoy dist il que .III. **canistres**<sup>(74)</sup> de farine erent sur mon chief et en la **canistre** plus haut portoye viandes qui se font de paste par maistrie et li oizeaus venoient et en manjoient. Lors dist Joseph: «Après .III. jors trenchera Pharaon ton chief et te fera pendre...» (*Acre, N, 17v<sup>o</sup>a*).

Le remplacement des latinismes tout comme la substitution de termes communs à des termes rares aboutissent au même résultat: la création d'un texte plus facilement compréhensible. Il en va de même du procédé suivant qui consiste à trouver l'équivalent d'un terme de culture ou d'une expression qui est un calque de l'hébreu et qui nécessiteraient une explication:

soient il faitz el chief Joseph et en le haterel **de Nazarei** entre ses freres (*B. a.n., L, 37, r<sup>o</sup>b*)<sup>(75)</sup>  
soient faites au chief de Josep **le saint** entre ces freres (*Acre, N, 22v<sup>o</sup>b*).

L'auteur d'*Acre* a choisi un terme dont il estimait qu'il exprimait le sens de *Nazarei* qui désigne le plus souvent un personnage consacré à Dieu<sup>(76)</sup>.

nomement com **jeo soi nyent circuncis des leveres** (*B. a.n., L, 41 r<sup>o</sup>a*)<sup>(77)</sup>  
meismement que **je ne puis bien parler ne a droit des m'enfance** (*Acre, N, 28v<sup>o</sup>b*),

Jeo sui le Sire que vous mesnera del danger des Egipcien et deliviera del servage et **rechateroi en halt braz et en grantz juggementz** (*B. a.n., L, 41 r<sup>o</sup>a*)<sup>(78)</sup>

Je sui cil Sires qui vos menra fors de la destrece des Egiptiens et de lor servitude et vos<sup>(79)</sup> racheterai, **les bras estendu en grant signes** (*Acre, N, 28 v<sup>o</sup>a*).

Le texte d'*Acre*, dans ces derniers exemples, résulte nettement d'une interprétation de l'expression biblique. Il peut aussi garder cette dernière et la faire suivre d'un terme explicatif jouant en quelque sorte le rôle de doublet synonymique:

(74) GdfC VIII, 419c atteste l'existence du mot au XVI<sup>e</sup> siècle, le FEW II<sup>1</sup>, 198b signale *canastre* 'panier à fruits' au XIII<sup>e</sup> siècle, tiré du DG. I, 341b, s.v. *canasse* (renseignement donné par G. Roques).

(75) *Fiant in capite Joseph, et in vertice Nazaraei inter fratres suos* (Gn 49, 26).

(76) Cf. A. Blaise, *op. cit.*, p. 551a. Mais Joseph n'était pas nazir et le sens du mot dans ce contexte est 'celui qui l'emporte sur les autres en dignité' (Cf. A. Blaise, *loc. cit.*).

(77) *praesertim cum incircumcisis sim labiis* (Ex VI, 12).

(78) *ac redimam in brachio excelso, et judiciis magnis* 'et qui vous rachèterai par la force de mon bras et par des jugements éclatants' (Ex VI, 6).

(79) Ms: *et les*.

Et pour ceo que les ventr<er>es douterent Deu **il les edifia maisouns**  
(*B. a.n., L, 38v<sup>o</sup>a*)<sup>(80)</sup>

**lor edefia maisons et les multeplia** (*Acre, N, 26r<sup>o</sup>a*)

*multiplier* explicite le sens de *edefier maisons*.

Une précision à caractère historique peut jouer le même rôle:

Et li fils Israel firent en tiele manere et quillerent un plus et altre  
meins et le mesurerent a la mesure de gomor (*B. a.n., L, 48r<sup>o</sup>b*)

Enci le firent li fiz Israel et le cuillirent li uns plus, li autres mains, et  
le mesurerent a la mesure **que lors ert apelés gomor** (*Acre, N,  
35v<sup>o</sup>b*)<sup>(81)</sup>.

Ailleurs, la substitution d'un synonyme s'explique visiblement pour des raisons de pudeur. La *Bible anglo-normande* traduit textuellement le texte-source et garde les termes crus, la *Bible d'Acre* a recours à des expressions plus imagées ou moins directes:

Nostre pere est vieux et nullui des biers n'est en terre remys que **nous  
pusse entrer** jouste la manere de tote terre (*B. a.n., L, 15 v<sup>o</sup>b*)<sup>(82)</sup>  
et il n'i a remés nul **qui peust habiter o nos** si com est costume d'ome  
et de feme (*Acre, N, 10 r<sup>o</sup>a*)<sup>(83)</sup>,

Et com ceo vist Cham, le pierre de Chanaan, et **les genitals** soun pere  
estre nuds, [...]. Si estoient lour faces returnez et point ne virent les  
**genitals** lour pere (*B. a.n., L, 10 r<sup>o</sup>b*)

Et Cam ces fiz, vit **son pere nu**, si le noncia a ces .II. freres [...]. Tor-  
nerent leur zeaus<sup>(84)</sup> a une part et **nel vorrent veïr** (*Acre, N, 6 v<sup>o</sup>a*),

et circunscoiza le **prepuce** de soun filz (*B. a.n., L, 40 r<sup>o</sup>b*)

et **circoncist ces enfans** (*Acre, N, 28 r<sup>o</sup>a*),

et les **muliebres** Sarre finirent estre fait (*B. a.n., L, 14 r<sup>o</sup>b*)

et elle **selonc nature ne pooit conceveïr** (*Acre, N, 9 r<sup>o</sup>a*).

Il s'agit là d'une tradition bien ancrée dans la translation biblique médiévale qui omet les passages ou les expressions susceptibles de choquer et en édulcore d'autres<sup>(85)</sup>.

(80) *Et quia timuerunt obstetrices Deum, aedificavit eis domos* (Ex I, 21).

(81) Sur *gomor* 'sorte de vase employé aussi comme mesure de capacité' voir le DEAF, G6, 984.

(82) *et nullus virorum remansit in terra qui possit ingredi ad nos juxta morem universae terrae* (Gn XIX, 31).

(83) Sur *habiter*, au sens sexuel du terme, cf. TL, I, 53.

(84) Le scribe du ms. *N* a l'habitude d'écrire *leur zeaus* 'leurs yeux'. C'est là une forme courante dans les textes du Royaume latin (cf. *Cronaca del Templare di Tiro* (1243-1314), éd. Laura Minervini, Napoli, Liguori Editore, 2000, p. 439).

(85) Cf. notre article «La traduction biblique: de la glose à la translation intégrale», *Sommes et Cycles (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Les Cahiers de l'Institut Catholique de Lyon, n<sup>o</sup> 30, p. 112.

On le voit, les deux auteurs, celui de la *Bible d'Acre* et celui de la *Bible anglo-normande* proposent deux versions différentes d'un même texte, qui plus est, en utilisant un même modèle. Le premier use d'une pratique habituelle dans la traduction biblique médiévale. Visiblement il modifie les expressions dans le sens d'une plus grande clarté et d'une compréhension aisée. Des explications apparaissent sous forme de binômes synonymiques ou d'ajouts qui précisent le sens des *realia*. Les généalogies sont omises tout comme les détails crus et ceux qui ralentissent la progression du récit. La *Bible d'Acre* est en fait une histoire sainte telle qu'on la trouve dans beaucoup d'autres textes médiévaux, avec ses intentions narratives et pédagogiques à l'usage des laïcs qui ont ainsi accès à un texte autrement réservé à des clercs. Nous ne disposons plus de l'original d'*Acre*, mais la destination de la copie de l'Arsenal peut confirmer cette hypothèse, celle plus problématique du manuscrit de la Bibliothèque Nationale sans doute aussi. La conséquence de ce type de pratique est une certaine infidélité par rapport à la source, la Vulgate. Rien d'étonnant dans tout cela, rien de tout à fait original non plus. Ce qui détonne dans le paysage, c'est bien la translation proposée dans le ms. *L* de la *Bible anglo-normande* et, en amont, dans le modèle utilisé pour les deux textes étudiés et dont la version conservée dans le manuscrit de Londres nous semble proche. À quoi peut servir une traduction si elle n'est pas compréhensible en elle-même et si elle nécessite un recours au texte-source pour faciliter son intelligence? Il se peut que la réponse se trouve à l'origine même de la translation biblique telle qu'elle apparaît dans le *Psautier d'Eadwin*. On sait que la glose interlinéaire anglo-normande qui donnait l'équivalent de chaque mot latin<sup>(86)</sup> permettait aux moines de comprendre l'idiome de Jérôme. Avec la *Bible anglo-normande* du ms. de Londres nous pourrions bien tenir une imitation de cette pratique de la glose interlinéaire, le texte latin en moins. La restriction peut même être relativisée: l'interligne du folio 17 livre des mots latins isolés dont nous avons la transposition exacte en regard. Ailleurs, c'est dans la marge que nous les lisons<sup>(87)</sup>. Il arrive aussi que le mot français lui-même soit glosé par un mot de moyen anglais souligné, dans des cas où le traducteur

(86) Le principe adopté par le traducteur est bien celui d'une transposition mot à mot (cf. *The Eadwine Psalter, Text, Image, and Monastic Culture in Twelfth-Century Canterbury*, edited by Margaret Gibson, T. A. Heslop, Richard W. Pfaff, Londres, 1992, p. 145).

(87) Ainsi en *L* 23 v°b et 24r°a *en sounges* et *en sounges* sont suivis de *sompnis* écrit dans une écriture plus petite, légèrement au-dessus de la ligne, dans la marge.

n'avait pas trouvé l'équivalent en usage et s'était contenté d'un emprunt. Nous donnerons un seul exemple de cette pratique:

Johel le filz Ffatuel descriva la terre des douze lignés degastee par euruge, semoil de locuste, locuste et par rubine rust degastaunt (3r<sup>o</sup>b)  
 < Iohel, filius Bathuel, describit terram duodecim tribuum eruca, bruchoch, locusta, rubigine vastante consumptam (lettre à Paulin, Prologue).

*Rubine* 'rouille' est inconnu des lexicographes en dehors de notre exemple<sup>(88)</sup>, *rust* en revanche est parfaitement bien attesté dans les textes bibliques et fournit l'équivalent correct de *rubigine*, mais dans un autre idiome. On le voit, la perfection de la langue d'arrivée n'est pas le souci majeur de l'auteur de la *Bible anglo-normande* qui, anticipant Henri IV, devait se dire, lui aussi, «que l'anglais y aille si le français n'y peut aller». Nous avons vu précédemment que le ms. *P* était une Bible de famille. Assez curieusement les gloses de moyen anglais n'y figurent point et les phrases y sont parfois quelque peu réécrites, même si c'est maladroitement. L'usage envisagé par le translateur de la *B. a.n.* pourrait donc bien être la compréhension de la Bible latine. On peut même supposer que le ms. de Londres, qui au XV<sup>e</sup> siècle se trouvait à l'abbaye de Reading, y a été confectionné pour l'étude des moines. La pratique médiévale de la translation biblique qui réutilise des textes antérieurs<sup>(89)</sup> a fait que le texte originel de la *Bible anglo-normande* a servi à l'élaboration d'une nouvelle traduction, la *Bible d'Acre* destinée à des laïcs au regard des caractéristiques qu'elle présente. Mais l'auteur de cette dernière n'est pas le seul à s'en être servi. Samuel Berger soupçonnait Jean de Sy d'y avoir eu recours pour effectuer la translation commandée par le roi Jean<sup>(90)</sup>, et, de notre côté nous sommes en mesure d'étayer cette hypothèse en revenant prochainement sur la question. Cette double réutilisation d'un texte antérieur tendrait à prouver que les translateurs, comme les moines, avaient peut-être quelque mal

(88) Voir à ce sujet notre article «Gloses anglaises et latines dans une traduction biblique anglo-normande (ms. Londres B.L. Royal I C III)», dans «*Si a parlé par moult ruiste vertu*», Mélanges Jean Subrenat, Champion, Paris, 2000, p. 419-435, p. 429.

(89) Voir à ce sujet l'article cité à la note 85.

(90) «[...] il appartiendra à ceux qui en feront une étude plus approfondie de nous dire si Jean de Sy n'a pas eu sous les yeux la traduction anglo-normande [...] et il se trouvera sans doute, si notre conjecture est acceptée par les savants, que la version de Jean de Sy n'est, en grande partie, pas autre chose qu'une excellente révision de la Bible anglo-normande.» (S. Berger, *op. cit.*, p. 243). Paul Meyer avait réfuté l'hypothèse de Berger: «Il est bien peu probable que cet auteur français ait été chercher un modèle en Angleterre.» (R XVII, 1888, p. 138).

à comprendre eux-mêmes le latin biblique, à moins qu'ils n'aient tout simplement préféré recourir à un travail partiellement effectué plutôt que d'engager une transposition à nouveaux frais qui risquait de coûter temps et sueur. Ce n'est pas sans sourire qu'on les verra ainsi tenter d'échapper à la malédiction qui pèse sur l'homme depuis qu'il a été chassé du paradis terrestre.

Université de Franche-Comté.  
Besançon.

Pierre NOBEL